



AUX SOURCES DE LA FOI

Pèlerinage sur mesure

PANAMA

Un voyage spirituel et culturel au cœur du Panama

13 au 24 février 2020 • (12 JOURS/11 NUITS)

Accompagné par
Caroline Rodrigue
Et Père Jean Roudy Denois

LES PLUS

- Hébergement dans des familles panaméennes.
- Marcher dans les pas des pèlerins qui ont participé aux JMJ 2019
- 2 excursions typiques
- Assister aux préparatifs du carême



Détenteur d'un permis du Québec



INTRODUCTION & ITINÉRAIRE

Que suis-je inviter à vivre lors de ce voyage?

Ce voyage se veut une expérience spirituelle et culturelle en pleine cœur du Panama. Les participants auront la chance de vivre 12 jours parmi les Panaméens et de marcher dans les pas des pèlerins qui ont participé aux JMJ de janvier 2019.

Une expérience de vie à la Panaméenne

Vivre dans les familles permet de rencontrer les habitants de Panama et de bien intégrer leur réalité et leur mode de vie. De plus, vivre chez les familles permet que l'argent pour les frais liés à l'hébergement soit directement remis aux familles au lieu de servir à de grosses entreprises touristiques.

****Nous nous déplacerons parfois avec les transports en commun accompagné de guides panaméens. Il faut prévoir marcher quelques kilomètres par jour.**

Une nouvelle expérience de foi.

Les gens d'Amérique du sud et d'Amérique centrale sont reconnus comme étant des gens chaleureux et festifs. Cela se reflète aussi dans leur façon de vivre leur foi. Quand nous serons à la Villa de Los Santos, nous aurons la chance de vivre avec eux les préparatifs du carême.

JOUR 1 | JEUDI 13 FÉVRIER

DÉPART DE MONTRÉAL VERS RIO HATO

Rendez-vous à l'aéroport de P.E. Trudeau de Montréal. Vol international entre Montréal et **Rio Hato**. (Air Transat ou équivalent). Arrivée à Rio Hato et transfert privé vers Panama City. Rencontre des familles d'accueil.

JOUR 2 | VENDREDI 14 FÉVRIER

PANAMA CITY

Départ à 08h30 et retour vers 18h.



Visite à bord d'un autobus à toit ouvert. Plusieurs arrêts en chemin pour visiter : canal de Panama, écluse de Miraflores...

JOUR 3 | SAMEDI 15 FÉVRIER

PANAMA CITY

Départ à 08h30 et retour vers 18h

Visite à bord d'un autobus à toit ouvert. Plusieurs arrêts en chemin pour visiter : canal de Panama, écluse de Miraflores...

JOUR 4 | DIMANCHE 16 FÉVRIER

PANAMA CITY

Journée libre. Messe du matin, journée avec les familles d'accueil.

JOUR 5 | LUNDI 17 FÉVRIER

EXCURSION À EMBÉRA

Communauté vivant encore de manière totalement traditionnelle : construction de palme et fibres naturelles, trajet en pirogue, repas traditionnel, danses.



JOUR 6 | MARDI 18 FÉVRIER

PANAMA CITY

Journée au Albrook Mall pour magasinage et temps libre.

JOUR 7 | MERCREDI 19 FÉVRIER

EXCURSION À PORTOBELLO

Sur les traces des conquistadores espagnols. Parcours en train longeant le canal de Panama. Visite de Portobello et de l'église du Christ noir.



JOUR 8 | JEUDI 20 FÉVRIER

LOS SANTOS

Départ à la Villa de Los Santos, 7h en autobus avec arrêt dans des marchés de souvenir et à la plage. Arrivée à Los Santos en soirée.

JOUR 9-10-11 | VENDREDI 21 AU DIMANCHE 23 FÉVRIER

LOS SANTOS

Carnaval de Los Santos. Fête avant Carême. Activités, célébrations et musique.

JOUR 12 | DIMANCHE 24 FÉVRIER

LOS SANTOS – RIO HATO - MONTRÉAL

Transfert privé vers l'aéroport de **Rio Hato**. Vol retour vers Montréal.



CAROLINE RODRIQUE (coordonnatrice des activités paroissiales)

Elle est coordonnatrice des activités paroissiales pour l'unité pastorale Saint-Basile/Saint-Bruno. Résidente de Saint-Basile-le-Grand, elle est mère de trois enfants et bénévole impliqué dans son milieu.

Caroline a participé en janvier 2019 aux Journées mondiales de la jeunesse au Panama. Cette expérience qu'elle a vécu avec deux de ses enfants a été pour elle une expérience de foi marquante. Elle souhaite aujourd'hui inviter les gens marcher sur les traces de ces 700 000 pèlerins qui sont allés à la rencontre du pape François.



PÈRE JEAN ROUDY DENOIS

Jean Roudy DENOIS, Franco-Haïtien, prêtre de la Société des Prêtres de Saint Jacques, une communauté de Prêtres missionnaires fondée en 1966 en France (Bretagne).

Ordonné prêtre en 2010, il a exercé son ministère pastoral comme vicaire et responsable de la Pastorale des jeunes dans des paroisses en Bretagne et en Charente-Maritime. Il a été membre du service des vocations de sa famille religieuse.

Depuis le 1er août 2018, Monseigneur Lionel Gendron, évêque du diocèse de Saint Jean-Longueuil, l'a nommé curé de l'Unité pastorale de Saint Bruno-Saint Basile.

Pasteur, accompagnateur spirituel et prédicateur de retraite, il accompagne plusieurs personnes et groupes de prière charismatiques.

LE PROFIL DE VOTRE VOYAGE



Pèlerinage chrétien

L'origine de ces forfaits repose sur la tradition chrétienne et sont souvent accompagnés par un prêtre ou un accompagnateur ayant une formation théologique. Le programme prévoit la possibilité d'assister à une messe tous les jours (librement).



Voyage culturel

Ces voyages vous permettront de découvrir particulièrement des sites d'intérêt culturel et historique (musées, sites archéologiques, monuments historiques, patrimoine religieux), de participer à des événements culturels importants ou de rencontrer la population locale afin de mieux connaître sa culture (mœurs et coutumes).



Marche spirituelle facile

Indique que le programme comprend de la marche dans des lieux naturels (montagne, désert, champs) et parfois dans des villes et villages. Ce sont des marches contemplatives que nous vous proposons à l'occasion de faire en silence, afin de favoriser l'intériorité.

INFORMATION GÉNÉRALE



PRIX*

Prix 15 participants minimum : 2070 \$/personne

**Tous les prix sont basés sur le taux de change en vigueur en date du 8 mars 2019*

Détenteur d'un permis du Québec

LE FORFAIT INCLUT

- Les vols direct aller-retour Montréal-Panama avec Air Transat en classe économique,
- Le transfert entre l'aéroport et Panama City,
- Le transfert entre Panama City et Chitré,
- Le transfert entre Chitré et l'aéroport,
- Les 11 nuits en famille d'accueil (gérées par l'Unité Paroissiale)
- L'excursion à Embera au départ de Panama City,
- L'excursion à Portobello au départ de Panama City (voyage en train à l'aller),
- Les tickets pour le bus Hop On Hop Off pour 48h,
- Toutes les taxes.

LE FORFAIT N'INCLUT PAS

- Autres excursions et activités,
- Les assurances-voyage,
- Dépenses personnelles.
- Les pourboires (prévoir 20\$ US par personne)

INSCRIPTION

Date limite d'inscription

13 décembre 2019 (ou quand le nombre maximum des passagers est atteint)

Pour vous inscrire

Merci de bien vouloir remplir la fiche d'inscription et nous l'envoyer avec un premier versement de 500\$ plus la totalité de l'assurance, le cas échéant. Une assurance voyage est fortement recommandée, à payer au moment du versement initial.

Nombre de participants

Minimum 15 – Maximum 18

Documentation requise

Les Canadiens qui se rendent au Panama doivent être munis d'un passeport canadien valide au moins trois mois après la date prévue de retour. Dans l'éventualité où le passager ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser l'accès par les autorités des pays visités.

Pour plus information, contactez

- **Élodie Macé (514) 374-7965, poste 204 | elodie@spiritours.com**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



PANAMA

Du 13 au 24 février 2020

Détenteur d'un permis du Québec

PRIX AVEC MINIMUM 15 PARTICIPANTS

2070\$/pers.

M. / MME / MLLE	NOM _____	PRÉNOM _____
*** Important : les noms et prénoms doivent être identiques à ceux inscrits dans le passeport***		
ADRESSE _____	Ville _____	CODE POSTAL _____
TEL (résidence) _____	TEL (travail) _____	CELL _____
# PASSEPORT _____	DATE D'EXPIRATION ____ / ____ / ____	NATIONALITÉ _____
Important : Veuillez joindre une copie de votre passeport avec le formulaire d'inscription.		
Date de naissance : (jj/mm/aaaa) ____ / ____ / ____		
Courriel : _____		

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Personne à contacter en votre absence : _____ Tél : _____

Allergies ou restrictions alimentaires : _____

Êtes-vous autonome ? C'est-à-dire physiquement et psychologiquement apte à participer à toutes les activités proposées au programme de ce voyage sans être accompagné(e) ni aidé(e) par une tierce personne ? (Pour le bon déroulement du voyage en groupe, Spiritours se réserve le droit de refuser toute personne jugée non-suffisamment autonome et qui ne serait pas accompagnée).

Oui Non, veuillez fournir le nom de la personne qui vous accompagnera : _____

Conditions médicales particulières : _____

Où avez-vous entendu parler de ce voyage ? _____

ASSURANCES VOYAGES CROIX BLEUE (prix basés sur occ. double au prix régulier) - veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie

Prix indiqués par pers. selon l'âge	Garantie soins médicaux d'urgence <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Forfait plus (Garantie soins d'urgence, annulation pour 2070\$ et bagages jusqu'à 1 500\$)	<input type="checkbox"/> Forfait plus sans soins médicaux (Garantie annulation pour 2070\$ et bagages jusqu'à 1 500\$)	En toute connaissance de cause, je décline, en mon nom et au nom des personnes apparaissant à mon dossier, l'offre d'assurance voyage proposée par le conseiller en voyages. Je dégage l'agence de voyages de toute responsabilité pour toute perte pouvant résulter de mon refus. <input type="checkbox"/>
0 à 35 ans	65.67\$	138.35\$	103.73\$	
36 à 45 ans	76.07\$	161.02\$	120.44\$	
46 à 50 ans	84.08\$	176.99\$	134.50\$	
51 à 55 ans	90.06\$	198.57\$	148.90\$	
56 à 60 ans	104.17\$	218.28\$	166.15\$	
61 à 65 ans	114.44\$	255.04\$	196.30\$	
66 à 70 ans	146.93\$	308.18\$	231.17\$	

N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime. Pour les résidents du Québec et de l'Ontario seulement.

Planétaire : Crédit de compensation des émissions de gaz à effets de serre (GES) – facultatif

Compensez vos émissions : 31.44 \$* Compensez en totalité vos émissions + l'impact climatique en haute altitude : 47.99 \$

Autre montant (10\$, 20\$, 30\$ etc.) : _____ \$ *Veuillez-vous référer au site www.planetaire.ca pour plus d'informations

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : ____ / ____ / _____ Signature : _____

Prière d'envoyer à l'adresse suivante :

Spiritours, 1030 rue Beaubien Est, Suite 400, Montréal, Québec, H2S 1T4.

Ne pas oublier d'inclure votre chèque de dépôt de 500\$ (+ assurances si nécessaire) à l'ordre de Spiritours. Nous vous suggérons fortement d'inclure aussi un chèque postdaté du **13 décembre 2019** pour le solde final.

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT



Détenteur d'un permis du Québec

PANAMA

Du 13 au 24 février 2020

DÉPÔT

Par la présente, je, _____ autorise **Spiritours** (ou ses fournisseurs de services Voyages) à débiter ma carte de crédit au montant de _____ \$ pour le dépôt au moment de l'inscription.

Type de carte (Visa, MasterCard**): _____

Numéro de carte de crédit : _____

Expiration : _____ CCV : _____

Date : _____

Signature :

BALANCE

Par la présente, je, _____ autorise **Spiritours** (ou ses fournisseurs de services Voyages) à débiter ma carte de crédit au montant de _____ \$ pour le solde (13 décembre 2019)

Type de carte (Visa, MasterCard**): _____

Numéro de carte de crédit : _____

Expiration : _____ CCV : _____

Date : _____

Signature :

N.B. Rabais de **50\$** si paiement complet par chèque.

ASSURANCE GROUPE

Applicable : aux personnes souscrivant la garantie **Soins médicaux d'urgence**

Votre contrat contient des clauses reliées aux conditions préexistantes. Chacune des personnes assurées y est soumise.

Il est important que **chacun** en prenne connaissance.

Admissibilité générale - Tous

Important : dans le cas où la garantie **Soins médicaux d'urgence** est choisie, il est obligatoire, **d'être** bénéficiaire du régime d'assurance maladie / hospitalisation, de sa province de résidence.

ÂGE / DURÉE : 0-54 ANS, TOUTE DURÉE

Section 1 : Avis relatif aux conditions préexistantes

Pour les Soins médicaux d'urgence, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit couvert en voyage, une stabilité de **3** mois est exigée avant le départ.

Pour qu'une condition préexistante soit considérée stable et soit couverte en voyage, aucune des personnes à assurer ne doit avoir :

- Été hospitalisée;
- Consulté un médecin (sauf pour un examen médical de routine);
- Eu un changement de posologie dans sa médication existante¹;
- Reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament;
- Eu un changement dans un traitement existant;
- Reçu un nouveau traitement ou une nouvelle prescription de traitement;
- Consommé de la nitroglycérine pour toute condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de douleurs à la poitrine;
- Été traitée avec de l'oxygène à domicile ou eu recours à la corticothérapie pour une condition pulmonaire.

ÂGE / DURÉE : 55-75 ANS, 31 JOURS ET MOINS

Section 2 : Admissibilité à l'assurance

L'admissibilité à l'assurance est soumise aux conditions suivantes. Chaque personne ayant souscrit cette assurance doit être en mesure de répondre **NON** à chacune des questions suivantes. Cela détermine l'admissibilité à la couverture. Veuillez lire attentivement et aviser **immédiatement** votre distributeur si vous n'êtes pas admissible. Les réponses doivent être valables pour chacune des personnes assurées par le contrat.

- 1 - Est-ce que votre médecin vous a avisé de ne pas voyager ?
- 2 - Est-ce que vous souffrez d'une condition médicale en phase terminale ?
- 3 - Souffrez-vous d'insuffisance rénale avec dialyse ?
- 4 - Avez-vous été diagnostiqué ou traité pour un cancer avec des métastases ?
- 5 - Au cours des 12 derniers mois, vous a-t-on prescrit ou avez-vous utilisé de l'oxygène à la maison ?

Si «OUI» à au moins une des questions, la personne n'est pas admissible au produit d'assurance voyage.

Section 3 : Avis relatif aux conditions préexistantes

Pour les Soins médicaux d'urgence, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit couvert par l'assurance, une stabilité de **6** mois est exigée avant la date de départ.

Pour qu'une condition préexistante soit considérée stable et soit couverte, aucune des personnes à assurer ne doit avoir :

- Été hospitalisée;
- Consulté un médecin (sauf pour un examen médical de routine);
- Eu un changement de posologie dans sa médication existante¹;
- Reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament;
- Eu un changement dans un traitement existant;
- Reçu un nouveau traitement ou une nouvelle prescription de traitement;
- Consommé de la nitroglycérine pour toute condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de douleurs à la poitrine;
- Été traitée avec de l'oxygène à domicile ou eu recours à la corticothérapie pour une condition pulmonaire.

Attention ! Les conditions non stables sont exclues et ne seront pas couvertes durant le voyage.

TOUS - ANNULATION / INTERRUPTION DE VOYAGE

Pour la garantie **Annulation/interruption de voyage** du produit que vous avez choisi, afin qu'une maladie, une blessure ou un état de santé déjà existant soit admissible pour annuler ou interrompre votre voyage, une stabilité de 3 mois est exigée avant la date d'achat de l'assurance.

Important : Toute déclaration incomplète, erronée ou inexacte rendra le contrat d'assurance voyage **NUL** et **SANS EFFET** dans sa totalité.

t. Ne sont pas considérés comme changements de posologie de médication existante les éléments suivants :

- prise d'Aspirine non prescrit;
- diminution de la posologie du médicament pour le cholestérol;
- hormonothérapie de substitution;
- vitamines et minéraux et tout autre médicament non prescrit;
- ajustement de routine d'insuline ou de Coumadin;
- changement de médicament pour son équivalent dans une marque générique;
- pommades ou onguents prescrits pour irritations cutanées;

CONDITIONS GÉNÉRALES

Note : Les conditions générales de ce voyage sont exceptionnelles en raison de l'évènement Oberammergau. Merci de bien en prendre note.

Dépôt et paiement

Un dépôt de 500\$ par personne est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au 13 décembre 2020. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Avant le 13 décembre 2019: 500\$ de pénalité

Après le 13 décembre 2019 : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. Après le 13 décembre 2019, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans l'alternative où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus nous recommandons fortement de prendre une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours avant la date de départ en cas de hausse du prix du carburant imposée par le transporteur ou une augmentation du taux de change de plus de 5% depuis la date de publication du prix du voyage. Si la modification du prix du voyage est égale ou supérieure à 7% du prix original, vous pouvez demander de vous faire rembourser ou d'échanger votre voyage contre un autre, similaire.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport. ***Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter, de faire les démarches nécessaires à l'obtention des documents requis et d'en payer les frais correspondants. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.***